



Paris, le 23 mai 2023

## **Le 6 juin, exigeons le retrait de la réforme des retraites !**

### **Exigeons le progrès social !**

Voilà plus de 4 mois que nous luttons contre la réforme des retraites, que le gouvernement a adopté *manu militari*, en ayant recours une énième fois à l'article 49.3 de la constitution. Alors que plus de 90% des travailleuses et travailleurs sont opposé·e·s à ce texte, qu'un·e Français·e sur 10 y est également opposé·e, le gouvernement continue de creuser le fossé qui l'éloigne de la population.

Cet entêtement ahurissant ne peut s'expliquer que par la volonté de l'exécutif de faire payer aux salarié·e·s, aux travailleuses et travailleurs, les multiples cadeaux fiscaux accordés au capital depuis plus d'une décennie. Pendant que les entreprises du CAC40 engrangent des profits records (140 milliards d'euros pour 2022 !), les salarié·e·s subissent de plein fouet la hausse du coût de la vie, aggravée par des salaires à la traîne. Cyniquement, nous pouvons affirmer que la théorie du ruissellement longtemps mise en avant par le Président existe bel et bien, mais elle défie les lois de la gravité ! En effet, elle s'opère du bas de la pyramide vers son sommet, les salarié·e·s étant sommé·e·s de travailler plus longtemps pour permettre aux grandes entreprises de continuer leur folle course aux profits, grâce aux multiples dispositifs d'exonérations et d'abattements existants.

Mais cette théorie du ruissellement inversée a un coût, social. Dans le champ du spectacle (vivant et enregistré), les salarié·e·s liquident leur pension de retraite en moyenne 1 an plus tard que la moyenne des salarié·e·s, tout champ confondu. Ainsi, dans le spectacle, les départs à la retraite se sont faits en moyenne, en 2022, à 63 ans et 8 mois (63 ans et 11 mois pour les salarié·e·s intermittent·e·s). Quant au montant des pensions de retraite complémentaire, il s'élevait en 2022 en moyenne à 911€ pour les hommes et 655€ pour les femmes. Qu'en sera-t-il quand la réforme entrera en vigueur ? Devons-nous nous résigner à voir le montant de ces pensions complémentaires s'amoinrir du fait de l'impossibilité physique, psychique qu'ont de nombreuses personnes dans le spectacle à mener une carrière complète ?

La réponse est bien évidemment non, et la bataille n'est pas finie !

Le Synptac-CGT appelle :

- Les député·e·s à voter pour la proposition de loi visant à abroger le recul de l'âge légal de départ à la retraite, qui sera examinée le 8 juin ;
- Les salarié·e·s de la technique, de l'administration et de l'accueil du spectacle vivant et de l'événementiel à prendre massivement part à la prochaine journée nationale de mobilisation en faisant grève et en manifestant.

**Aucun spectacle ne doit jouer le 6 juin !**